

Brèves

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **86 (2014)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

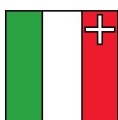
Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA CHRONIQUE DE PASCAL MAGNIN

La part du logement d'utilité publique en Suisse romande représente environ 5% du parc total des logements. En comparaison, les maîtres d'ouvrage d'utilité publique de Zurich et son agglomération détiennent 25 % de logements d'utilité publique (LUP) par rapport au nombre total de logements sur le marché zurichois. En Suisse alémanique, le pourcentage de LUP est d'environ 10%. Il est donc aisé de constater que la Romandie doit absolument faire des efforts pour prendre des parts de marché. Nos membres sont déjà

très actifs et on ne peut que les féliciter pour leur dynamisme, sachant qu'environ 3000 nouveaux LUP devraient être construits ces prochaines années en Suisse romande par nos membres et futurs membres. Toutefois, il est nécessaire de construire encore plus de LUP dans notre région pour équilibrer le marché entre les réalisations de villas, de villas mitoyennes, de villas terrasses, de PPE, de logements en marché libre et les LUP. Pour parvenir à cet objectif, les collectivités publiques s'avèrent être notre partenaire principal. En effet, ce sont bien les communes et les villes qui détiennent le plus grand nombre de terrains à bâtir affectés en zone de construction à forte densité. D'autre part, les collectivités publiques peuvent octroyer des droits de superficie aux coopératives d'habitation et aux fondations, ce qui permet souvent de donner l'élan nécessaire, financièrement, pour démarrer un projet de construction. Il ne reste plus qu'à espérer que les communes et villes romandes soient réactives et permettent la mise sur le marché de nombreux nouveaux logements d'utilité publique.



NEUCHÂTEL

SCH Arc-en-Ciel

A Fontainemelon, les travaux de la première réalisation de cette coopérative – sœur de Cité Derrière dans le canton de Neuchâtel – se poursuivent. Les emménagements dans un immeuble Minergie de 27 logements sont attendus pour l'été ou l'automne 2015. La coopérative est en négociation avec une autre commune neuchâteloise pour la création de trois bâtiments de 24 logements chacun.



© SP



VAUD

Société Coopérative de Rougemont

A Rougemont, la coopérative, créée l'année dernière, poursuit ses efforts en vue de l'acquisition de deux immeubles communaux – des chalets – abritant 10 logements, 1 restaurant et 1 commerce. L'objectif consiste à sortir les biens du giron communal, tout en continuant de garantir des loyers modérés aux occupants. Selon une représentante de la coopérative, les singularités de l'opération – achat d'immeubles ne nécessitant pas de travaux – occasionneraient des difficultés, notamment pour bénéficier des aides financières de la CCL, et d'allègements fiscaux cantonaux. A suivre.

SCH La Paix

A Nyon, les travaux de gros œuvre de 2 bâtiments Minergie de 16 logements chacun (R+4) sont terminés. Depuis octobre, le chantier du second œuvre bat son plein en vue d'emménagements dès février dans le premier immeuble, dès mars dans le second. La coopérative gère déjà quelque 95 logements à Nyon, dont 72 dans le quartier de l'actuel chantier. Il est prévu de favoriser le déménagement de seniors logés dans les anciens immeubles – sans ascenseurs – dans les nouvelles constructions.

SCILMO

A Penthaz, la Société coopérative immobilière La Maison Ouvrière a construit deux immeubles Minergie de R+4, de

20 logements chacun. La coopérative a acheté le terrain; cette opération a été rendue possible par le souhait des propriétaires précédents de privilégier la réalisation de logements à loyers modérés. Situés à la rue du Mont-Blanc, un quartier très calme, les deux nouveaux bâtiments ont la particularité de n'utiliser qu'un septième du terrain. Ce qui laisse, une fois soustrait l'espace des terrasses pour les appartements des rez-de-chaussée, une surface verte de près de 4000 m², à la disposition des locataires. Les emménagements, qui ont débuté fin octobre, vont s'étaler sur plusieurs semaines, jusqu'à fin novembre 2014. Parmi les nouveaux arrivants, la coopérative se réjouit d'enregistrer un tiers des locataires en provenance de Penthelaz, et ceci malgré l'absence d'accord avec la commune en vue de l'abaissement des loyers.

La Société Coopérative d'Habitation Lausanne (SCHL) étend son activité à tout le canton de Vaud

Lors de sa dernière séance, le Conseil d'administration de la SCHL a décidé d'étendre l'activité de la Coopérative à tout le canton de Vaud alors qu'elle se limitait jusqu'à maintenant à Lausanne et au Grand-Lausanne. La SCHL désire désormais offrir ses compétences, son expérience et ses moyens pour la réalisation de logements à loyer abordable dans tout le canton de Vaud, avec une priorité accordée aux communes qui visent des projets de 50 à 100 logements. La SCHL conservera son nom qui a signé son succès depuis 1920. Le projet Métamorphose est également une priorité pour la SCHL qui souhaite y apporter sa contribution.

La SCHL est bientôt centenaire et dispose de fonds propres qui lui permettent d'assumer des constructions nouvelles pour plusieurs centaines de millions de francs. Ses ressources financières sont disponibles à des conditions favorables et immédiatement mobilisables.



GENEVE

Equilibre

A Genève, rue de Soubeyran, dans le quartier de la Servette, la coopérative va construire un immeuble R+5 de 38 logements. Dans l'attente d'un permis de construire, les négociations portent notamment sur le nombre de places de stationnement. Elle pourrait en obtenir 37, mais elle souhaite, conformément à ses statuts, voir ce nombre s'abaisser à 14 + 4 places pour des véhicules utilitaires. La philosophie d'Equilibre l'amènera également à privilégier la paille comme matériel isolant, et à ne doter la réalisation que d'un

seul ascenseur. Une surface du 3^e étage accueillera six pièces indépendantes, pour chambres d'amis, pièces supplémentaires ou lieux de travail, proposés aux coopérateurs. Dans un premier immeuble à Crecy, la coopérative avait relevé le pari des toilettes sèches. La chose ne serait pas praticable sur une structure de 5 étages, mais la coopérative va développer un système de séparation des matières et des liquides rejetés, et leur recyclage sur place, avec notamment un dispositif de phyto-épuration déjà éprouvé à Cressy. Le début des travaux est attendu pour juin 2015, les emménagements espérés pour Noël 2016.

Société Coopérative d'Habitation Genève

A Genève, les travaux de l'immeuble LMI du Parc, au chemin des sports, arrivent à leur terme. La majeure partie (4 entrées sur 6) de ce bâtiment de 140 mètres en R+8 est construite par la SCHL – l'autre partie est vouée à la PPE. La coopérative crée ainsi 96 logements de 3 à 5 pièces. Et 24 LMI (logements à mixité intégrée). De fait des pièces indépendantes accordées aux coopérateurs, en priorité pour des activités. Autre atout du projet, la proximité immédiate du parc Gustave et Léonard Hentsch... et sa localisation sur le site historique de la tribune principale du stade des Charmilles! Les emménagements doivent débuter en février.

«Construction sans obstacles»

A Genève, le Grand Conseil sera prochainement saisi du projet de révision de l'article 109 de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI). A l'intérieur des logements, le projet s'appuie partiellement sur la norme SIA 500 «construction sans obstacles», et prévoit notamment des dégagements permettant la circulation d'habitants et de visiteurs en fauteuil roulant et des locaux sanitaires adaptables sans trop de frais. La nouvelle loi devrait être adoptée au courant de l'année 2015, et suivie de son règlement d'application.

Rhône Arve

A Lancy, la coopérative va pouvoir construire un immeuble R+6+attique dans le secteur de la future gare Lancy-Pont-Rouge du CEVA, dans le quartier de la Praille. Selon le cahier des charges du concours d'architecture portant sur ce bâtiment, 5530 m² seront consacrés à des logements d'utilité publique, 550 m² à des activités. Les résultats du concours, attendus mi-décembre, permettront d'en savoir davantage. Selon les prévisions, les travaux pourraient débuter en 2017, pour des aménagements fin 2019. Ce projet est intégré à la réalisation d'un «morceau de ville», qui générera notamment la création de quelque 600 logements dans le secteur de la future gare.



maltech.ch
 location d'élévateurs à nacelle
0848 62 58 32

camions

camionnettes 3,5 t

articulés et
téléscopiques

sur véhicules
tout terrain

ciseaux

nacelle
remorquables